

agiter ces questions importées de l'Europe, qui n'ont aucune raison d'être en Canada ?

Quelle idée doivent se former de nos lois et de nos institutions les étrangers qui nous entendent crier à l'athéisme et à la laïcisation dans l'enseignement ? Comme s'il existait parmi nous toute une organisation de crocheteurs de portes de couvents, d'expulseurs de sœurs et de frères.

Grâce à Dieu, nos communautés sont prospères et respectées au sein de nos religieuses populations. Quand la rareté des sujets ou d'autres motifs avouables font requérir les services d'instituteurs non congréganistes, l'enseignement ne cesse pas d'être religieux, dans l'école paroissiale, sous l'œil vigilant du pasteur.

Messieurs, dans l'enceinte sacrée, s'offre à nos regards l'autel du sacrifice ; le prêtre seul a le droit d'y monter ; c'est de ce lieu que s'élèvent les prières qui peuvent apaiser le ciel ; c'est de là que découlent les grâces pour le peuple chrétien. A l'autre extrémité du temple, l'orgue majestueux fait descendre sur l'assistance des flots d'harmonie, en même temps qu'il élève l'imagination et la pensée vers Dieu.

L'autel et l'orgue, tous deux sous la voûte sainte, sont le symbole de l'Eglise et de l'Etat. Tous deux s'harmonisent pour la gloire de Dieu et l'édification des fidèles. L'artiste qui fait jaillir les ondulations mélodieuses de l'instrument n'empêche point sur les fonctions du prêtre ; il ne couvre point la voix du célébrant ; il se conforme à la liturgie, il se tait, il chante suivant la direction du prêtre, l'Eglise dédaigne-t-elle les services du laïque qui apporte le concours de son art et de sa foi à la majesté du culte ? Les offices de l'Eglise cessent-ils d'être ecclésiastiques parce qu'un homme du monde touche l'instrument que l'Eglise a adopté ?

Qui jamais songerait à parler de vèpres laïques ?

La position éminente que le prêtre occupe dans notre système scolaire empêche nos écoles d'être laïques ; et nos seigneurs les évêques, tous membres du Conseil de l'instruction